

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 6 juillet 2020, à 19 h 03, à l'École Centrale située au 378, rue Principale, Villeroy.

Sont présents :

- M. Éric Chartier, maire
- M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
- M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
- Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3
- Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

Assiste également à la séance :

- Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Sont absents :

- Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5
- M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les membres du conseil que la séance est enregistrée. La séance est à huis clos et l'enregistrement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

20-07-139

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 6 JUILLET 2020 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} juin 2020
 - 3.2 Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1 Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
 - 5.2 Présentation et adoption des comptes à payer
 - 5.3 Responsabilités des élus – Ajout dossier ressources humaines
 - 5.4 Fermeture du bureau municipal pour la période estivale

- 5.5. Programmation TECQ 2019-2023
 - 5.6. Système alarme – Maison Jean-Paul Gaudreault
 - 5.7. Caméra de surveillance – Maison Jean-Paul Gaudreault
 - 5.8. Embauche d'une coordonnatrice des loisirs et adjointe administrative – poste temporaire
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 VIL-2020-01 – Réfection du Rang 16 Est
 - 7.2 Travaux de nettoyage et d'inspection d'un ponceau – Rang 18
 8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 Accompagnement stratégique pour la gestion des matières résiduelles
 - 8.2 Délégation à la municipalité de Parisville
 - 8.3 Appel d'offres regroupé pour la collecte du plastique agricole
 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 10. LOISIRS ET CULTURE
 11. SUJETS DIVERS
 12. RAPPORT DES ÉLUS
 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant au point 11 – Sujets divers, le point suivant :

11.1 Débroussaillage

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-07-140

3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} juin 2020 ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} juin 2020 tel que présenté.

Adoptée.

3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale par intérim dépose aux membres du conseil la liste de la correspondance du mois de juin :

- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** : Approbation du règlement d'emprunt 20-CM-197 d'un montant de 1 172 499 \$ pour la réfection du Rang 16 Ouest.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** : Approbation du règlement d'emprunt 20-CM-198 d'un montant de 2 470 860 \$ pour la réfection du Rang 16 Est.
- **Ministère de la Sécurité publique** : Report des échéances du paiement des sommes payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale par intérim dépose à la table du Conseil le rapport des engagements de crédits autorisés par les fonctionnaires.

Dépenses	30 182.11 \$
Rémunération des élus	2 139.24 \$
Rémunération régulière	6 755.77 \$
Factures déjà payées	21 287.10 \$

20-07-141

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des engagements de crédits pour le mois de juin 2020, pour un montant total de 128 908.61\$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 98 726.50 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR JUIN 2020 : 128 908.61 \$
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 30 182.11 \$
Factures à payer : 98 726.50 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Adoptée.

20-07-142 5.3 RESPONSABILITÉS DES ÉLUS – AJOUT DOSSIER RESSOURCE HUMAINE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite nommer des élus responsables des questions concernant les ressources humaines;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER M. Patrice Goupil, conseiller siège numéro 1 et Mme Danielle Vachon, conseillère siège numéro 3, responsables des questions concernant les ressources humaines.

Adoptée.

20-07-143 5.4 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la fermeture du bureau pour les deux semaines de la construction, soit du 18 juillet au 2 août 2020 inclusivement.

Adoptée.

20-07-144 5.5 PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux

réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

20-07-145 5.6 SYSTÈME D'ALARME—MAISON JEAN-PAUL GAUDREULT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera au déménagement de son bureau municipal dans la Maison Jean-Paul Gaudreault;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'installation d'un nouveau système d'alarme à cet emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait déjà affaire avec l'entreprise « Électro Alarme 2000 inc. » pour ce genre de service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission au montant de 1 165.00 \$ plus taxes si applicables de l'entreprise « Électro Alarme 2000 inc. »;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Électro Alarme 2000 inc. » au montant de 1 165.00 \$ plus taxes si applicables

pour l'installation d'un nouveau système d'alarme à la Maison Jean-Paul Gaudreault.

Adoptée.

20-07-146 5.7 CAMÉRA DE SURVEILLANCE – MAISON JEAN-PAUL GAUDREULT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire installer des caméras de surveillance à l'intérieur de son nouveau bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour ces travaux, soit une soumission de l'entreprise « Techni Alarme » au montant de 922.51 \$ plus taxes si applicables et une soumission de l'entreprise « Électro Alarme 2000 inc. » au montant de 1 698.00 \$ plus taxes si applicables;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER un budget de 1 700.00 \$ plus taxes si applicables pour l'ajout de caméra de surveillance à la Maison Jean-Paul Gaudreault;

DE DEMANDER une nouvelle soumission à l'entreprise « Techni Alarme »;

DE RETENIR la soumission la plus basse entre les deux entreprises.

Adoptée.

20-07-147 5.8 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE – POSTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaitait embaucher une coordonnatrice des loisirs et adjointe administrative pour un poste temporaire jusqu'à la fin de l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait reçu une candidature pour ce poste;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Geneviève Paradis à titre de coordonnatrice des loisirs et adjointe administrative pour une période de neuf (9) semaines soit du 29 juin au 28 août 2020 à raison de 30 heures par semaine.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

20-07-148 7.1 VIL-2020-01 – RÉFECTION DU RANG 16 EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait procédé à un appel d'offres pour la réfection du Rang 16 Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions et que les résultats sont les suivants :

Entreprise soumissionnaire	Montant de la soumission
Construction B.M.L. Division de sintra inc.	1 915 498.05 \$
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	1 996 550.76 \$
Pavage Centre Sud Du Québec Inc.	1 900 410.28 \$
Construction & Pavage Portneuf Inc.	1 745 079.19 \$
La Sablière de Warwick Ltée.	1 976 614.78 \$
Construction Lemay	1 906 285.50 \$
Groupe Gagné Construction Inc.	2 014 650.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable recommande de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction & Pavage Portneuf Inc. »;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Construction & Pavage Portneuf Inc. » au montant de 1 745 079.19 \$ pour les travaux de réfection du Rang 16 Est.

Adoptée.

7.2 TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION D'UN PONCEAU – RANG 18

Le point est reporté à une séance ultérieure.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

20-07-149 8.1 ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville, Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise, Villeroy, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière se sont regroupées pour présenter un projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une

collecte de compostage dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération municipale;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière a été approuvée par le MAMH;

CONSIDÉRANT la résolution 50-04-2020 de la municipalité de Parisville, octroyant le contrat à la firme Chamard Stratégies environnementales pour le projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage au coût de 42 940.80\$;

CONSIDÉRANT la résolution 98-06-20 de la municipalité de Parisville, octroyant un mandat supplémentaire à la firme Chamard pour la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un modèle de règlement pour la gestion des matières résiduelles, au coût forfaitaire de 13 940\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Parisville a été nommée organisme responsable du projet;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

Que la Municipalité de Villeroy

- Confirme à la municipalité de Parisville sa participation au projet d'étude d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage ainsi que pour la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un modèle de règlement pour la gestion des matières résiduelles, le tout confié à la firme Chamard Stratégies environnementales;
- Appuie les recommandations du comité, décrites au compte-rendu du 9 juin dernier, en lien avec le niveau décisionnel du regroupement choisi, soit un niveau maximal afin de rentabiliser davantage nos services et optimiser notre devis tout en gardant une certaine gestion des plaintes et requêtes à l'interne par chacune des municipalités et donc selon les conditions suivantes :
 - o Un seul contrat sans possibilité de retrait pour les municipalités;
 - o Un seul bordereau avec les mêmes prix unitaires pour tous;
 - o Réglementation de collecte commune aux neuf (9) municipalités;
 - o Une seule liste d'adresses des conteneurs sur Excel;
 - o Municipalisation de la collecte des conteneurs pour toutes les municipalités;
 - o Taxation incitative pour les ICI et campagne commune de sensibilisation;
 - o Possibilité de combiner les matières des municipalités dans un même camion;
 - o Gestion du contrat et facturation à une seule municipalité;

- o Gestion quotidienne des plaintes et requêtes par chacune des municipalités;
 - o Partage des coûts résidentiels selon le nombre d'u.o. et la richesse foncière;
 - o Partage des coûts ICI selon le nombre de levées;
- Appuie les recommandations du comité, décrites au compte-rendu du 9 juin dernier, en lien avec la combinaison de contrat choisi, soit un appel d'offres unique à trois options :
 1. Collecte et transport des déchets et des matières organiques, ainsi que la collecte, transport et tri des matières recyclables
 2. Tri des matières recyclables
 3. Collecte et transport de toutes les matières
 - Consent à assumer sa part des dépenses encourues dans le cadre de ce projet ainsi que les frais de gestion administrative assumés par la municipalité de Parisville pour la présente étude.

Adoptée.

20-07-150 8.2 DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy fait partie d'un regroupement avec les municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE pour optimiser sa façon de faire, le regroupement a procédé à l'embauche d'une firme externe, Chamard Stratégies environnemental, pour l'accompagner dans ce processus;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement souhaite mandater une municipalité pour agir à titre de responsable auprès de la firme Chamard;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE MANDATER la Municipalité de Parisville pour agir à titre de responsable du regroupement auprès de Chamard Stratégies environnemental.

Adoptée.

20-07-151 8.3 APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LA COLLECTE DU PLASTIQUE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la Municipalité de Villeroy pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricole vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Érable propose aux municipalités participantes d'être responsable de l'élaboration et de la publication d'un appel d'offres public regroupé pour le

renouvellement des contrats pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricoles pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 et d'être responsable de la réception et l'analyse des soumissions;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le conseil de la Municipalité de Villeroy délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à l'élaboration et à la publication d'un appel d'offres public regroupé pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricoles pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;

QUE la Municipalité de Villeroy conserve sa responsabilité de conclure un contrat à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de L'Érable;

QUE la Municipalité de Villeroy s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

20-07-152

11.1 DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une nouvelle proposition de la part des « Entreprises MMR » pour procéder au débroussaillage des accotements seulement;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition s'élève à un montant forfaitaire de 1 350.00 \$ plus taxes si applicables pour les Rangs 15, 16 Est, 16 Ouest et 18;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission répond aux besoins de la Municipalité;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission des « Entreprises MMR » au montant forfaitaire de 1 350.00 \$ plus taxes si applicables pour procéder au débroussaillage des rangs cités en préambule.

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Comité de gestion de la forêt publique
- Comité d'ingénierie
- Fondation de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- FADOQ

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement
- GROBEC

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme la séance est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à poser leur question par téléphone ou par courriel avant la séance. Aucune question n'a été posée.

20-07-153

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier

Éric Chartier, maire

Joannie Lamothe

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1-1	Mises au normes des installations d'eau potable	Puits et réservoir	0 \$	299 279 \$	0 \$	0 \$	0 \$	299 279 \$	Caractérisation de l'eau par Eurofins, travaux correctifs et mises aux normes par Stantec
Sous-totaux par type									
Approvisionnement en eau potable			0 \$	299 279 \$	0 \$	0 \$	0 \$	299 279 \$	
Total			0 \$	299 279 \$	0 \$	0 \$	0 \$	299 279 \$	

Municipalité (code géographique) : Villeroy (32085)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Redaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1132085

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	Total	
3-1	Renouvellement de la conduite d'eau potable sous le CN	Rang 16 Est	Distribution	52	1	16 609 \$	326 748 \$	0 \$	0 \$	0 \$	343 357 \$	EP-012
Sous-totaux par type												
Distribution				52	1	16 609 \$	326 748 \$	0 \$	0 \$	0 \$	343 357 \$	
Total						16 609 \$	326 748 \$	0 \$	0 \$	0 \$	343 357 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

Municipalité (code géographique) : Villeroy (32085)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Redaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1132085
N° de version : 1
Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Municipalité (code géographique) : Villeroy (32085)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Rédaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1132085

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ